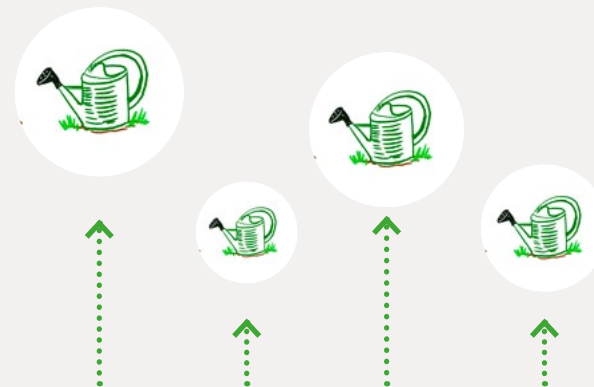


Fabrique

de nouveaux territoires

Cocagne



APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT

6 JUILLET >
30 SEPT. 2021



*Sous les hauts-patronages
du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*



Pour bâtir ensemble une société durablement inclusive, nous devons concilier des impératifs chers au Réseau Cocagne depuis trente ans : l'insertion de toutes et tous par une activité économique, la transition écologique, et un développement harmonieux des territoires urbains comme ruraux.

La filière agro-alimentaire telle que promue et pratiquée par les Jardins de Cocagne en est une bonne illustration. Depuis la création du premier Jardin en 1991, des maraîchages biologiques d'insertion sont cultivés afin de construire l'autonomie alimentaire des personnes comme des territoires, tout en proposant une alimentation de qualité.

Il s'agit d'un système vertueux, grâce auquel il est possible de **mettre « du vert dans la ville »**, en développant les ceintures maraîchères aux abords des villes, et **« du social dans l'agriculture »**, en préparant les personnes pour venir combler le besoin de main d'œuvre agricole.

Je me réjouis ainsi que les structures d'insertion porteuses des territoires Cocagne aient pu bénéficier du soutien du **plan de relance pour l'inclusion** porté par mon ministère. Doté de 320 millions d'euros au bénéfice des entreprises sociales inclusives, ce plan permet à 3500 projets d'engager la création de 45.000 emplois.

Brigitte KLINKERT

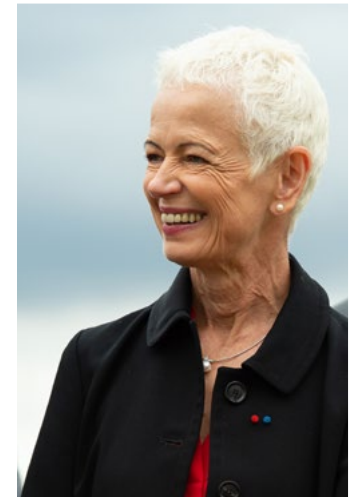
Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion

Avec ce plan, Cocagne a pu déployer un projet de modernisation de grande envergure et créateur de plus de 500 emplois pour les personnes en insertion.

A travers le présent appel à manifestation d'intérêt, le Réseau Cocagne prolonge la dynamique de relance inclusive.

Les territoires Cocagne existants et à venir accompagneront les personnes en difficulté d'accès à l'emploi, en offrant ainsi non seulement des perspectives d'avenir, mais aussi des compétences durables au secteur agricole.

J'appelle alors toutes les structures d'insertion intéressées par la création d'activités agricoles solidaires, souhaitant « relocaliser notre alimentation par le social », à répondre à cet appel et à rejoindre le mouvement.





Alors que la crise sanitaire de la Covid-19 a rappelé l'importance stratégique de notre agriculture, elle a dans le même temps accéléré certaines tendances observées. Nos concitoyens accordent désormais de plus en plus d'importance à leur alimentation, qu'ils souhaitent saine, durable et locale. C'est un véritable élan au sein de notre société.

Grâce au soutien de l'Etat, le développement de l'agriculture urbaine, et spécifiquement des jardins partagés, a été renforcé de manière inédite. Ce sont notamment 30 millions d'euros qui sont consacrés à ces structures dans le plan France Relance.

Notre objectif est de multiplier par cinq ces jardins sur le territoire, en particulier dans les zones péri-

Julien DENORMANDIE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

urbaines et urbaines, mais aussi d'améliorer des structures existantes par le financement de nouveaux matériels.

Le Réseau des Jardins de Cocagne en témoigne : les jardins partagés renforcent l'accès aux produits frais et locaux. **En promouvant une consommation locale et citoyenne, les Jardins de Cocagne répondent parfaitement aux demandes des consommateurs.**

Mais l'agriculture urbaine joue également un **rôle majeur en recréant du lien entre tous dans notre société**, en favorisant le dialogue entre urbains et ruraux, en créant des lieux de partage. Elle offre par ailleurs de nombreuses possibilités pour les jeunes générations, et favorise des politiques d'insertion comme c'est le cas avec les Jardins de Cocagne.

En tant que Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, je ne peux qu'encourager cette démarche de création de nouveaux territoires agricoles d'insertion, portée par le Réseau des Jardins de Cocagne. Ils sont le symbole des valeurs de solidarité et de qualité qui animent depuis toujours le monde agricole !

Sommaire

- 1.** Envie de faire partie de l'aventure Cocagne ? 4
- 2.** Pourquoi lancer un AMI ? 7
- 3.** Qu'est-ce qu'un territoire Cocagne ? 10
- 4.** Quel accompagnement ? 14
- 5.** Qui peut participer ? 18

ENVIE DE FAIRE PARTIE

DE L'AVENTURE COCAGNE ?

Vous souhaitez créer un Jardin de Cocagne sur votre territoire ?

Le Réseau Cocagne lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier, qualifier et accompagner les porteurs de projet souhaitant développer de nouveaux projets Cocagne sur leur territoire.

Objectifs

1 > Créer des activités d'insertion au service de territoires inscrits dans une dynamique de Transition Ecologique & Sociale (notamment les Projets Alimentaires Territoriaux) ou sur des zones dépourvues de Structure d'Insertion par l'Activité Économique.

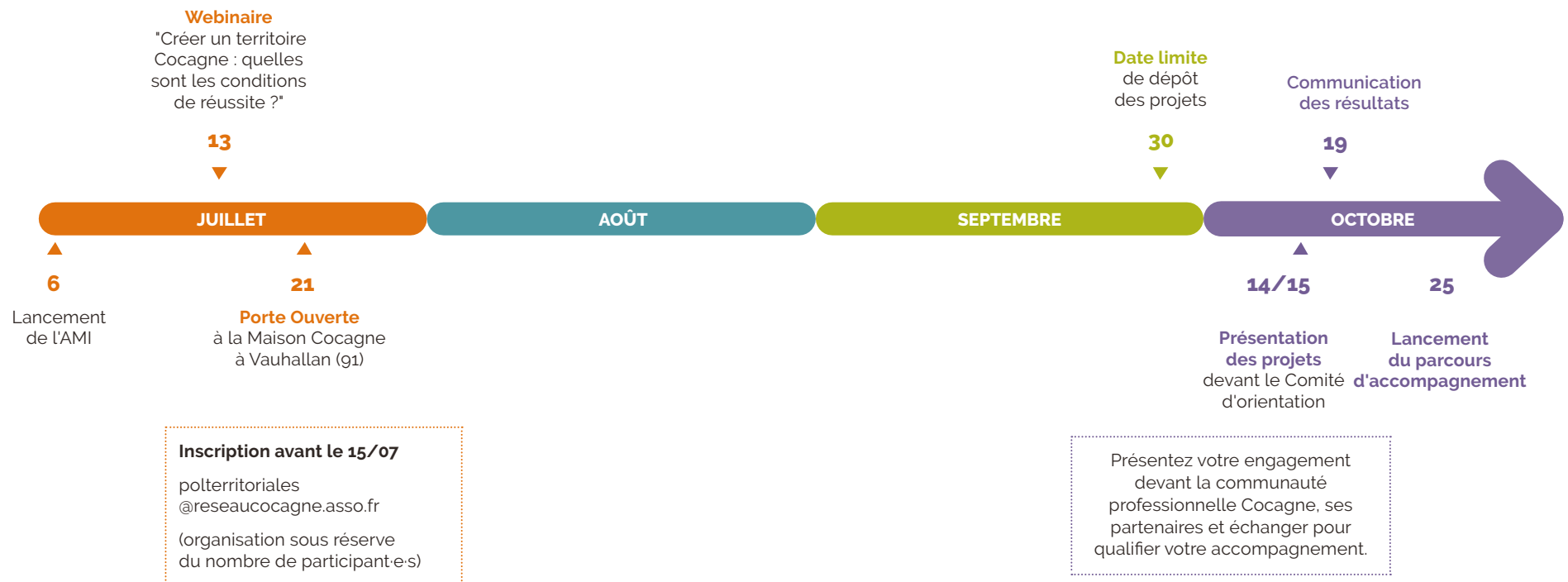
2 > Participer à la relocalisation de l'alimentation et appuyer le développement de l'agriculture biologique.

3 > Agir pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité.

4 > Créer des espaces de lien social en milieu rural, dans les quartiers prioritaires de la Ville ou dans les territoires ultra-marins.

Cet AMI est une première ! Expérimental, il préfigure une nouvelle manière d'accompagner la création de projets facilitée par une dynamique collective.

Calendrier prévisionnel



Pour toutes vos questions :
polterritoriales@reseaucocagne.asso.fr

Calendrier mis à jour en temps réel sur le site :
www.ressources.reseaucocagne.asso.fr

POURQUOI UN APPEL

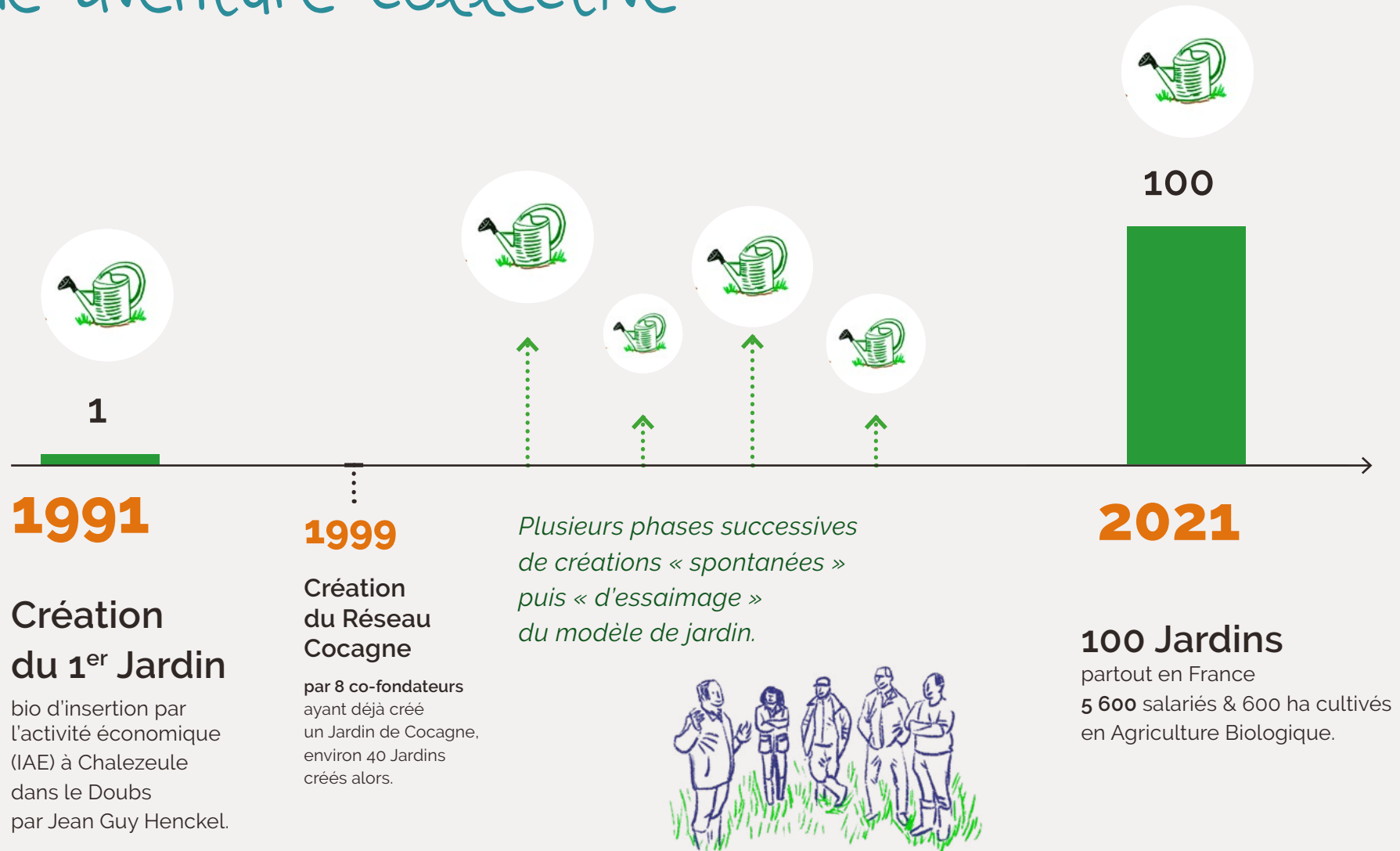
À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ?

Le Réseau Cocagne, fort de plus de 20 ans d'accompagnement de création de Jardins, connaît les difficultés que peuvent éprouver les porteurs de projet.

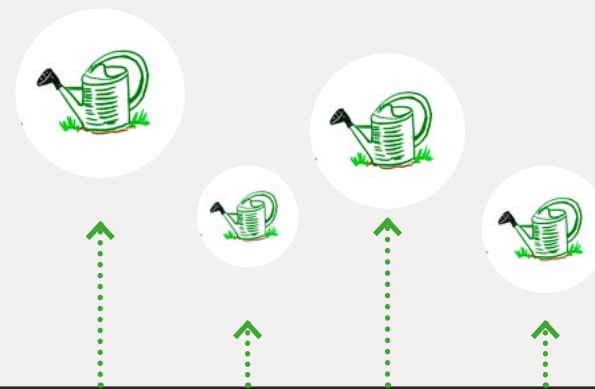
Lancer un AMI permet de constituer une « promo » de porteurs de projets associatifs qui seront accompagnés et impliqués **dans une dynamique collective.**

Cet AMI vise aussi à **rendre visibles les projets Cocagne** auprès des acteurs des territoires pour mobiliser **une communauté d'appuis.**

30 ans de création de Jardins, une aventure collective



Organiser ensemble les Jardins de Cocagne de demain



2019

L'HEURE DU BILAN

Suite à un premier bilan de cette phase d'essai, **le Conseil d'administration a engagé une réflexion sur une nouvelle orientation d'accompagnement à la création de ces structures d'IAE.**

2021

SORTIE DU 1^{ER} APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « FABRIQUE DE NOUVEAUX TERRITOIRES COCAGNE »

Une étude a été lancée en 2020 et a abouti à **la volonté d'organiser un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) propre au Réseau Cocagne** afin d'organiser au mieux la rencontre entre de nouvelles capacités d'agir du Réseau et des demandes de plus en plus structurelles de la part de porteurs de projets institutionnels (*collectivités, groupes et ensembliers sociaux et d'IAE*).

2021-2022...

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DE NOUVEAUX TERRITOIRES COCAGNE – EXPÉRIMENTATION

Favoriser l'émergence des structures d'IAE **au service de la transition écologique, agricole, alimentaire et sociale des territoires** ou dans les zones blanches de l'IAE.

MAIS QU'EST-CE

QU'UN TERRITOIRE COCAGNE ?

Depuis 1991 et la naissance du 1^{er} Jardin de Cocagne, **les Jardins se sont diversifiés**. De fermes biologiques en insertion, ils sont devenus pour certains de véritables "écopôles alimentaires", toujours mus par les mêmes objectifs de transformation sociale sur des bases et compétences professionnelles.

Un territoire Cocagne c'est...



La création de Jardins de Cocagne

*(exploitation maraîchère bio en insertion)
au modèle de commercialisation diversifié
(magasins spécialisés, transformation,
paniers, restauration collective...)*

*N.B. : Les projets prévoyant 100% de vente
à la restauration collective ne pourront pas
être accompagné par le Réseau Cocagne.*



La création d'activités de transformation alimentaire

La création d'ateliers de transformation en insertion, de plateforme logistique en insertion, de tiers-lieux alimentaire en lien avec des structures pratiquant déjà le maraîchage bio en insertion (y compris les structures hors Réseau Cocagne).

*Le Réseau Cocagne vous propose
une expérimentation commune sur ces projets,
son ingénierie sur les modèles diversifiés
étant en développement.*



La création d'écopoles alimentaires

(écosystème alimentaire solidaire territorialisé)
www.ecopolealimentaire.fr

Le champ des possibles... pour des projets alimentaires territoriaux inclusifs



Rendre l'alimentation durable et accessible

Un Jardin de Cocagne peut contribuer à l'autonomie alimentaire d'un territoire par des solutions innovantes telles **une épicerie itinérante** (ex. : *Chlorophylle*, à Romilly-sur-Seine - 10), **des jardins partagés en pied d'immeubles de quartiers prioritaires** (ex. : *Graines de Soleil*, Marseille - 13), **une maison de l'alimentation** (ex. : *Les Jardins de la Voie Romaine*, Beaune-le-Rolande - 45) et **de multiples actions pédagogiques** (cours de jardinage, de cuisine, de nutrition).

Ces dispositifs sont complémentaires du programme de **Paniers Solidaires Cocagne**, grâce auquel les Jardins de Cocagne participent à rendre bio et locale l'aide alimentaire en distribuant des légumes bio à des familles défavorisées.

Construire des filières bio, locales et solidaires

Pionniers en France du système de commercialisation en paniers à des adhérents-consomm'acteurs, **les Jardins de Cocagne livrent chaque année 1,2 million paniers bio locaux et solidaires partout en France sur 1 480 points de dépôt**. Sur leur territoire, certains Jardins mettent à disposition cette capacité logistique au service des producteurs bio, intégrant les produits des agriculteurs bio locaux dans les paniers Cocagne. Parmi **les plateformes logistiques emblématiques** : les Paniers Bio du Val de Loire (5000 paniers /semaine notamment en région parisienne) sont conditionnés et livrés par le Jardin de Cocagne de Blois (41). Autres services pour appuyer le développement de l'agriculture biologique, la création de **magasins en coopération avec les producteurs bio locaux** (ex. au Jardin de Cocagne de Thaon les Vosges - 88), **la transformation des fruits et légumes bio locaux en plats, soupes, confitures** (ex. la Fabrique de Lucie, Communay - 69 ou la conserverie de Marcoussis - 91) ou **le service de traiteur - restauration** (ex. : la Table de Cocagne de Vieille Eglise - 62). Les écopôles alimentaires, synthèse de ces activités de diversification, associées à un approche d'émancipation alimentaire et de **couveuse d'installation agricole**, se sont développés dans le Pas de Calais, et désormais dans le Pays Tolosan.

Participer à la démocratie locale et associative

Penser l'usage des biens, notamment des biens essentiels, à partir des contraintes des personnes en situation de précarité, c'est les penser pour tous. De même, la transition écologique doit être accessible à toutes et tous. Ainsi, à partir de l'alimentation, qui constitue une entrée fédératrice pour aborder les enjeux d'environnement, de relocalisation, de santé, ... plusieurs Jardins de Cocagne ont créé **des espaces d'échanges pour mobiliser l'engagement des citoyens et redonner confiance en l'action collective.**

Dans le centre de Loos-en-Gohelle (62), les Anges Gardins ont ouvert le "Ménadel & Saint Hubert", **café-restaurant abritant cours de cuisine, débats, ateliers DIY et recyclerie.** S'y échangent biens, services, savoir-faire et talents des habitants grâce à une monnaie d'échanges locaux, la Manne.

Les Jardins de la voie romaine (45) ont créé la Roseraie, véritable **" tiers lieu nourricier" abritant une boutique de produits locaux, un café associatif, un gîte devenant un lieu culturel et touristique** redynamisant le territoire rural.

Favoriser l'emploi agricole et l'installation

Un jardin peut participer au maintien de ceintures maraîchères et de terres agricoles en milieu périurbain comme **Le jardin du Limon (91)**, aux portes de Paris ou **Graine de Soleil, dans la métropole Aix-Marseille (13)**, ou à sa réintroduction (**jardin de la Haute Borne dans la métropole Lilloise, 59**).

L'initiative "Fais pousser ton emploi" (www.faispoussertonemploi.fr) développée par Optimism à Lorient (22) concrétise **le renouvellement générationnel de la profession agricole** en formant et installant des jardiniers en insertion. Ainsi, Optim'ism a décidé de revisiter l'Atelier Chantier d'Insertion pour en faire **un outil innovant d'accompagnement à l'installation.** L'insertion est un support apprenant innovant capable de lever les freins au manque de main d'œuvre agricole.

Projets en agriculture urbaine

Les projets d'agriculture urbaine (petites surfaces, foncier de bailleurs sociaux, etc.) sont des projets de territoire Cocagne urbain **où la dimension servicielle et pédagogique est nécessairement centrale** et où le chiffre d'affaires issu de la vente de légumes ne peut constituer le socle du modèle économique. Dès lors, le Réseau Cocagne n'accompagne ces projets que s'ils se construisent en lien étroit avec un ou des Jardins de Cocagne existants.



QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

La « promo » Coccagne suivra **un parcours d'accompagnement** qui se déroulera sur une période de 9 mois. Il débutera en octobre 2021 et mêlera temps collectifs et **appuis individuels** (*notamment sur l'aspect agronomique et sur le modèle économique du projet*).

En plus de ce parcours, le porteur de projet pourra s'inscrire aux **groupes thématiques** proposés par « la communauté professionnelle Coccagne ».

Enfin, sur certains territoires pilotes, **des accompagnements renforcés** seront assurés par des partenaires du Réseau.

Le parcours d'accompagnement

Phase de proposition

> Un accompagnement au montage des dossiers

- organisation d'un webinaire d'information sur l'AMI le mardi 13 juillet 2021 de 14h à 16h30. [S'inscrire ici.](#)
- D'une visite de site mercredi 21 juillet 2021 à la maison Cocagne à Vauhallaan, 91 (sous réserve du nombre de participant·e·s) par le Réseau Cocagne et ses partenaires pour illustrer concrètement les types de projets recherchés et répondre aux questionnements des structures intéressées par une éventuelle candidature. [S'inscrire ici.](#)
- Pour inscription ou information contacter Thomas Bequaert polterritoriales@reseaucocagne.asso.fr

> Un accompagnement au recrutement des chargés de projet

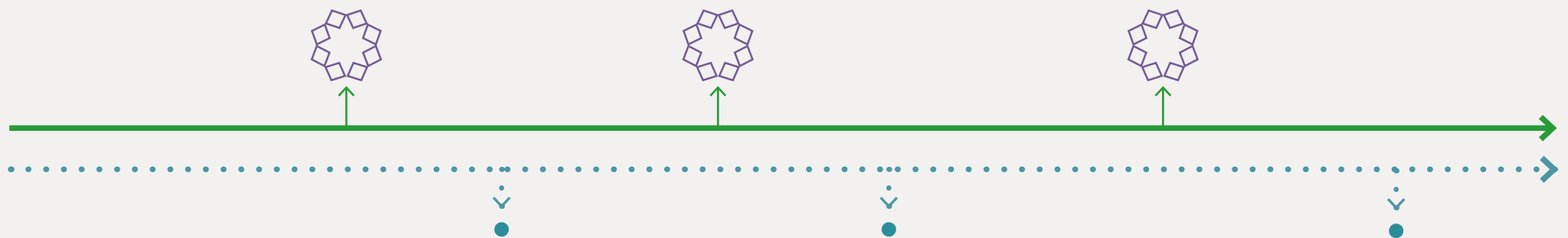
un appui au recrutement de chargé de projet par les structures porteuses pourra être proposé par le Réseau Cocagne.

Un encadrement des chargés de projet sera assuré par des dirigeants de Jardins de Cocagne. Des phases d'immersion dans les Jardins de Cocagne permettront de confronter les chargés de projet à la réalité du terrain, au quotidien des dirigeants de Jardins de Cocagne.

Le parcours d'accompagnement

Phase d'engagement

Le parcours d'accompagnement s'articule autour de trois axes.



1. Parcours collectif

"Nouveaux territoires
Cocagne 2021-2022"

Tronc commun

Un parcours de formation spécifique à la création d'une activité Cocagne sera organisé avec des périodes de regroupement à la Maison Cocagne et sur des Jardins de Cocagne animés par des experts du Réseau et les partenaires du consortium d'accompagnement du Réseau Cocagne.

(environ 15 jours non consécutifs)

2. Groupes thématiques

La communauté
professionnelle Cocagne



Approfondissement

La promo pourra s'appuyer tout au long de son parcours sur l'offre d'accompagnement collectif du réseau Cocagne et de ses partenaires experts. Cette "communauté professionnelle Cocagne" pourra ainsi faire bénéficier de ses 30 ans d'expertise en matière de maraîchage bio d'insertion et de transition écologique et sociale ([voir site Ressources](#)). (ex. transformation de produits alimentaires, tiers-lieux, ruralité, logistique, accessibilité alimentaire...)

3. Accompagnement individuel et renforcé

Suivi, orientation, soutien

Les accompagnements individuels (notamment sur l'aspect agronomique et le modèle économique du projet) permettront de mobiliser des accompagnements renforcés en fonction des besoins et des types de structures porteuses. (ex. transferts de savoir-faire, parrainage, missions supports du Réseau Cocagne, mobilisation d'un dispositif local d'accompagnement, ...)

Calendrier des accompagnements collectifs

1	25-26 octobre	2 j.	Journées d'intégration Se connaître et s'approprier le parcours d'accompagnement	<i>Vauhallan (91)</i>
2	novembre	5 j.	Immersion dans le quotidien d'une structure Cocagne	<i>Jardin parrain du projet</i>
	16-17 novembre	2 j.	Forum national Cocagne l'émancipation des publics	<i>Loos-en-Gohelle (62)</i>
3	16-17 décembre	2 j.	Formation - Coopération territoriale et méthodologie de projet	<i>Vauhallan (91)</i>
4	13-14 janvier	2 j.	Formation - Modèle économique & enjeux clés du pilotage d'un jardin	<i>Sur un Jardin de Cocagne inspirant</i>
5	11-12 mars	2 j.	Formation - Finaliser le projet social et comprendre la mission insertion	<i>Sur un Jardin de Cocagne inspirant</i>
6	entre mars et juin	1 j.	Visite apprenante 1	<i>Jardin de Cocagne "modèle 1"</i>
		1 j.	Visite apprenante 1	<i>Jardin de Cocagne "modèle 2"</i>
7	1^{er} juin	1 j.	Débriefing	<i>Sur un des projets en cours de création</i>

Toutes les étapes sont collectives hormis l'immersion qui est individuelle.

QUI PEUT PARTICIPER ?





Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique.

Les collectivités souhaitant faciliter le montage d'un projet sur leur territoire, en s'impliquant dans le montage d'une structure porteuse (association, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, ...).

Les associations existantes ou collectifs se constituant en association.

L'important est de ne pas partir seul et de se donner toutes les chances de réussite en impliquant différentes parties prenantes !

Vous êtes...

	STRUCTURES INTÉRESSÉES	STRUCTURES PORTEUSES DE PROJET
Une collectivité territoriale (EPCI* privilégiées), PTCE*, PAT (projets alimentaire territoriaux)		
Un organisme sans but lucratif (SCIC, association loi 1901,...)*		

Seules les structures de droit privé mentionnées (SIAE, SCIC, association) pourront porter un projet.

Les structures publiques peuvent répondre à l'AMI mais devront déléguer le portage du projet à une structure privée tierce (préexistante ou créée pour l'occasion).

Vous ne remplissez pas les pré-requis,
mais vous souhaitez faire partie de l'aventure ? c'est possible !
Rendez-vous p. 22 !

**dont les statuts ont été déposés un an avant la date limite de dépôt du projet.*

**EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
PTCE : Pôle territorial de coopération économique

Prérequis généraux

Compte tenu de la spécificité des activités agroalimentaires en IAE, **les projets présentés dans l'AMI doivent avoir dépassé le stade de la phase idée** (être en phase d'émergence ou de création) qui relève d'une autre forme d'accompagnement.

- > **Remplir le dossier de réponse à l'AMI**
(comprenant entre autres un diagnostic d'identification des besoins du territoire portant sur les aspects de production et de distribution et un diagnostic partenarial préfigurant les futures relations entre les acteurs du monde agricole pro, les élus locaux et les associations sociale et citoyenne autour du projet). [Télécharger le formulaire de réponse.](#)
- > **Avoir contacté les jardins de Cocagne présents sur le territoire d'implantation du projet** ([voir carte des Jardins](#)) **et le relais régional du Réseau Cocagne**
- > Avoir visité un Jardin de Cocagne limitrophe ([voir carte des Jardins](#)) et suivre les webinaires d'informations.
- > **Si le jardin ou l'activité se trouve sur le même bassin d'emploi et/ou ou le même bassin de commercialisation, S'engager à co-crée le projet ou développer des activités complémentaires et en coopération**
- > **Présenter son projet devant le Comité d'Orientation** (*frais à la charge du/des .candidat/s*) : présence attendue du chargé.e de mission ou équivalent, élu-e du conseil d'administration)
- > Suivre le parcours d'accompagnement proposé.
- > **Participer à la communauté professionnelle du Réseau Cocagne** ([voir site Ressources](#)).
- > **Être une personne morale** (structure candidate) dont les statuts ont été déposés un an avant la date limite de clôture de l'AMI.
- > **Adhérer aux valeurs de la charte du Réseau Cocagne** ([Voir charte du Réseau](#))
- > Devenir adhérent projet en 2021 (part forfaitaire de 203 euros) puis adhérent en 2022 (Le montant variant selon la taille du projet, des précisions vous seront données). Le règlement de l'adhésion projet donne accès au parcours d'accompagnement collectif et au tarif adhérent Cocagne des formations. Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement restent à charge des participants. " (pour information, le Réseau Cocagne pourra vous appuyer à la recherche de financements public et privé dans le cadre du montage de projet et pour le financement des accompagnements individuels locaux.

Prérequis spécifiques

Phase émergence

Pour le Réseau Cocagne, sont considérés en phase émergence les projets ayant identifié du foncier (bâti et non bâti), ayant des retours positifs de la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). Ils doivent être portés par une structure (existante ou en cours de création) et des ressources humaines dédiées (recrutement en cours ou à venir possible).

- > **Avoir identifié un terrain** (cultivé en AB ou non, terres agricoles en friche possible, sous réserve d'être cultivables à court terme) répondant aux exigences du maraîchage, d'une bonne qualité agronomique et disposant de bâti et disponible pour cession/location/achat (preuve à l'appui)
- > **Avoir des éléments positifs de la DREETS** (compte-rendu de réunion, avis d'autres SIAE locales, déclaration d'intention de la DREETS)
- > **Si le candidat ne peut (EPCI, PTCE) ou ne veut pas devenir le porteur de projet, préfigurer la création d'une structure tierce** (association de droit privé, SIAE, SCIC) ou prévoir la délégation à une structure tierce.
- > **S'engager à embaucher ou à prendre en charge financièrement le recrutement d'un.e chargé.e de projet** ou équivalent à temps plein pour animer la création du projet de jardin
- > **Remplir les parties « phase émergence »** du dossier de réponse à l'AMI
- > **S'engager à devenir adhérent à partir de 2022.**

Phase création

Pour le Réseau Cocagne, sont considérés en phase création les projets ayant sécurisé du foncier (bâti et non bâti) et ayant un conventionnement avec la DREETS.

- > **Être propriétaire/exploitant d'un terrain ou en procédure d'acquisition/cession/location d'un terrain**, au minimum 4 hectares de Surface Agricole Utilisée (cultivés en Agriculture Biologique ou non, terres agricoles en friche sous réserve d'être cultivables à court terme) répondant aux exigences du maraîchage, d'une bonne qualité agronomique, idéalement mis à disposition pour une durée de 9 ans (Bail rural) à 18 ans (Bail emphytéotique). Le bâti doit avoir un surface souhaitée minimum de 350 m².)
- > **Fournir des éléments justificatifs valant engagement de cession, location, vente.**
- > **Bénéficier d'un conventionnement avec la DREETS** (pour conventionnement des Equivalents Temps Pleins en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion)
- > **Remplir les parties « phases création »** du dossier de réponse de l'AMI
- > **S'engager à adhérer au Réseau Cocagne à partir de 2022.**

Vous ne rentrez pas dans les cases ?

Un projet pas encore mûr, mais l'envie de faire partie de la communauté ?

Vous souhaitez rejoindre l'équipe permanente d'un jardin de Cocagne où vous avez un projet d'installation agricole en maraîchage biologique ?

Des postes sont à pourvoir régulièrement au sein des jardins (encadrant-e-s techniques, ASP/CIP, chargé-e de commercialisation ou de communication, directeur-riche ou chef-fe de projet de développement...). [Voir la page web offres d'emploi et de stage des Jardins de Cocagne.](#)

Certains Jardins recrutent notamment des « développeurs-ses » de nouveaux projets (création d'une nouvelle antenne d'un jardin existant, développement d'une nouvelle activité de diversification, etc.)

Le Réseau Cocagne propose des formations (liste des formations et événements à venir) pour vous aider à mûrir votre projet.

A l'issue de l'AMI, les membres de la promotion accompagnée pourraient aussi recruter des encadrant-e-s techniques, accompagnant-e-s socioprofessionnel.-le-s (ASP/CIP), chargé-e-s de commercialisation ou de communication, directeur-riche ou chef-fe de projet de développement. Le Réseau Cocagne vous proposera/diffusera leurs besoins.

Le Réseau Cocagne est soutenu par **le Ministère du Travail et de l'Insertion** (direction générale de l'emploi la formation professionnelle).

Il est également **lauréat des appels à projets France Relance du Ministère du Travail** (FDI Axe 2), **du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation** ("Agriculture locale et solidaire") et du **Ministère de la santé et des solidarités** (lutte contre la précarité alimentaire).

Le Réseau Cocagne travaille en partenariat avec **la Banque des Territoires** laquelle a lancé le 28 juin 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt « Accélérer la Transition Alimentaire » visant à soutenir la transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients. Cet AMI s'adresse à des structures à impact (associations, coopératives, sociétés commerciales agréées d'utilité sociale...) portant des projets de transition sur l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire. Les projets sélectionnés entreront en instruction pour un investissement Banque des Territoires en fonds propres ou quasi-fonds propres, et pourront en cas de besoin bénéficier d'études d'ingénierie pré-investissement financées par la Banque des Territoires. L'AMI se tiendra sur 3 ans.

Tous les renseignements sur :

<https://www.banquedesterritoires.fr>

Cette action du Réseau Cocagne est également soutenue par **la Fondation Carrefour** sur des objectifs de transition alimentaire.



Financé par



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020